



Justificatif de pension alimentaire

Par **ken95**, le **05/06/2008** à **17:27**

Bonjour,rrnrJe cherche un texte de lois qui me permet de demander les justificatifs pour l'utilisation de la pension alimentaire que je verse, car aujourd'hui j'ai l'impression de payer mais que mes enfants ne profitent pas de cette somme.rnrnAujourd'hui mon ex ma demandé de réévaluer la pension alimentaire afin de pouvoir prendre un credit je ne sais pas si la pension peux servir à payer le credit .rnrnrnMerci .

Par **sozzo**, le **05/06/2008** à **19:09**

Bonjour,rrnrDésolé de vous le dire mais il n'y a aucun texte ni aucune loi qui oblige votre ex a justifié ce qu'elle fait de la pension alimentaire, elle la dépense comme elle veut (payer sa facture edf, les frais de cantine, payer ses emprunts déjà contracté ...), elle n'a pas de compte à vous rendre.rnrnPar contre, à voir après la majorité, ce qui est marqué sur votre jugement:rn- jusqu'au 18 ans de l'enfantrn- le parent gardien doit justifier à l'autrern- jusqu'à ce que l'enfant soit autonome ...rnrnPour le moment, si vos enfants sont mineurs, vous ne pouvez rien faire. Par contre, si devant le jaf, elle justifie la réévaluation de la pension alimentaire pour pouvoir prendre un autre crédit, cela m'étonnerait qu'il lui donne raison.rnrnEn espérant vous avoir aider. Désolé et bonne journée.